# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EXCHANGE TRADED FUNDS BY LYXOR SOCIETE GENERALE GROUP

## LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR) - C-EUR (le "Fonds")

ISIN: FR0012612547 - Compartiment de la société d'investissement SICAV MULTI-UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en France.
Géré par Lyxor International Asset Management ("LIAM")

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est de reproduire l'évolution de l'indice « FTSE MTS Lowest Rated Eurozone Government Bond IG 25Y+ Index » (Bloomberg Code: FMMPIXQR) (cf. section « Indicateur de Référence » ci-après), c'est-à-dire d'offrir une exposition au marché des titres émis par les gouvernements des États membres de la zone Euro ayant une maturité supérieure à 25 ans et une notation de la catégorie « Investment Grade » et n'ayant pas le rating maximal, tout en minimisant l'ecart de suivi entre le fonds et l'indice .
Le niveau anticipé d'écart de suivi ("tracking error") ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplication directe, à savoir en investissant principalement dans les composants de l'Indice de Référence.
Afin d'optimiser la réplication de l'Indice de Référence, le Fonds pourra avoir recours à une technique d'échantillonnage, ainsi qu'à des opérations de cessions temporaires garanties de titres. L'éventuelle utilisation de ces techniques est indiquée sur le site www.lyxoretf.com. La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.lyxoretf.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro (EUR).

- **Instruments financiers investis :** titres de créances internationaux, OPCVM, autres instruments financiers.
- **Période d'investissement recommandée :** ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 3 ans.
- **Classification:** Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- **Politique de dividendes :** les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.
- **Valeur liquidative :** quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachats :** les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 CET et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

### Profil de risque et de rendement




La catégorie de risque et de rendement donnée ci-dessus repose sur la performance historique des actifs composant le fonds ou de son indice de référence Ainsi, cette estimation du risque peut ne pas être un indicateur fiable du risque futur, et elle pourrait évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas un investissement sans risque. Le Fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 5 indique que dans des conditions normales de marché une perte modérée de votre capital est possible, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour significativement et avec une vitesse notable, à la hausse comme à la baisse.
Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus):

- **Risque de contrepartie :** le Fonds est exposé au risque de faillite ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un accord ou une transaction. Conformément à la règlementation OPCVM, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds, pour une contrepartie donnée.
- **Risque de crédit** : Si la qualité de crédit d'un émetteur vient à changer (ce qui peut faire évoluer le risque de défaut de la part de l'émetteur comme la valeur des obligations concernées), le Fonds pourrait en être affecté.

## Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre investissement.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse **www.lyxoretf.com.**

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| **Frais d'entrée applicables sur le marché primaire uniquement :** | Au maximum le plus élevé entre **(i) 50 000** euros par demande de souscription et **(ii) 5** % de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions souscrites. |
| **Frais de sortie applicables sur le marché primaire uniquement :** | Au maximum le plus élevé entre **(i) 50 000** euros par demande de rachat et **(ii) 5** % de la valeur d'actif net par action multipliée par le nombre actions rachetées. |
| Sur le marché primaire, le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut demander à son conseiller financier ou à son distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie.**Lors d'un investissement via une bourse où le Fonds est coté, aucun frais d'entrée / de sortie ne s'applique, mais d'éventuelles commissions de courtage peuvent être appliquées.** | |
| Frais prélevés par le Fonds sur une année. | |
| **Frais courant :** | 0,165 %. |
| Le pourcentage de frais courants indiqué ici est une estimation des frais maximum TTC (le cas échéant) que l'OPCVM supportera pour l'exercice à venir. Il ne comprend ni les commissions de performance ni les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de gestion collective. | |
| Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières | |
| **Commission de performance :** | Néant. |

## Performances passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.
La performance est indiquée en Euro (EUR), nette de tous les frais à la charge du Fonds.
Le Fonds a été créé le 26 mars 2015.

PERFORMANCE ANNUELLE DE LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR) - C-EUR (en %)

*- Les données sont insuffisantes pour fournir à l'investisseur une indication pertinente de la performance passée du Fonds -*

## Informations pratiques

- **Dépositaire :** Société Générale.
- **Fiscalité :** la législation fiscale applicable dans l'Etat membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs.
- **Informations supplémentaires :** le prospectus, la valeur liquidative et autres informations concernant les catégories d'actions (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse **www.lyxoretf.com.**

Le Prospectus, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels du Fonds, sont disponibles en français, gratuitement et sur demande, auprès de LIAM, Service Clients, 17, Cours Valmy, Tours Société Générale 92800 Puteaux, FRANCE.
La responsabilité de LIAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du Fonds Ombrelle. L'actif et le passif des différents compartiments du Fonds ombrelle sont ségrégués en vertu de la loi qui lui est applicable. Les règles de conversion de parts entre compartiments sont détaillées (le cas échéant) dans le prospectus du Fonds ombrelle.
LIAM et le Fonds sont agréés en France et règlementés par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur présentées ici sont exactes et à jour au 26 mars 2015.